



Michel Biem Tong se porte bien. Il n'a pas été torturé depuis sa détention. Ce sont quelques informations obtenues à l'occasion de la descente effectuée au Secrétariat d'Etat à la Défense (Sed), hier 14 novembre, par une délégation de sept personnes, dont cinq membres d'un collectif international de soutien au journaliste.

Il est 16h moins quand Michel Biem Tong se fait voir par ses visiteurs. Il adresse au moins un salut de la main. Il est vêtu d'un T-Shirt, d'un pantalon et des sandalettes. Le cyber-journaliste se dirige en effet vers le lieu réservé pour la visite.

Néanmoins, seuls deux visiteurs sont autorisés à discuter avec lui. Dimitri Mebenga (journaliste) et Cyrille R. Bechon (juriste) représenteront le groupe. Moins d'une heure après, l'échange prend fin. Dans le rapport de Dimitri M., l'on apprend que plusieurs questions ont été posées au gardé à vue durant l'enquête. Il s'agit notamment de ses liens avec les sécessionnistes ; les sources de financement de son site internet hurineuws.com ; et pourquoi en veut-il à l'armée camerounaise et au président de la République ?

Dans ses réponses, le chroniqueur judiciaire dit ne rien reprocher à l'armée. Il demande plutôt au chef de l'Etat d'ouvrir un dialogue avec le camp d'en face pour aboutir à la fin de la crise dans la partie anglophone.

De plus, le confrère reconnaît être l'auteur de l'enregistrement audio diffusé sur la toile ; mais qui selon lui, n'est pas une apologie au terrorisme.

D'ailleurs, il renseigne qu'une autre charge est retenue contre sur lui : outrage au président de la République. Elle s'ajoute à celles portant sur l'insurrection et l'apologie du terrorisme.

En effet, c'est depuis le 23 octobre dernier que Michel Biem Tong est placé en garde à vue. Ce jour-là, il répondait à une invitation du chef de division de la sécurité militaire (Semil) au ministère de la Défense ; lequel est entré en contact avec lui plusieurs jours avant.

Par la suite, il est mis dans une cellule de la Semil pendant une dizaine de minutes. Il arrive au service central de recherche judiciaire du Sed le même jour à 20h40. C'est hier, 14 novembre que sa garde à vue a expiré. Aujourd'hui, il doit être déféré au Tribunal militaire de Yaoundé ; où il sera auditionné par le commissaire du gouvernement.

Source : Quotidien Mutations
